



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES
AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES
PRODUCTIONS VEGETALES**



TERMES DE REFERENCE

**ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE D'EVALUATION
DES PERTES APRES RECOLTES**

OUAGADOUGOU, DGPER Ouaga 2000

Le 28 JUILLET 2016

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les pertes alimentaires se réfèrent à une diminution de la masse des aliments consommables par les humains à travers les différents segments de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. En plus des pertes quantitatives, les produits alimentaires perdent également en qualité, entraînant une baisse de leur valeur économique et nutritionnelle. Des études récentes commanditées par la FAO ont montré que annuellement, les pertes quantitatives et le gaspillage alimentaires au niveau global sont de l'ordre de 30% pour les céréales, de 40 à 50% pour les racines et tubercules, fruits et légumes, 20% pour les oléagineux, la viande et les produits laitiers, et 30% pour le poisson.

Au Burkina Faso, les Agences Basées à Rome ABR (FAO/FIDA/PAM) et le Gouvernement mettent en œuvre le projet conjoint « Intégration des initiatives de réduction des pertes alimentaires pour les petits exploitants dans les zones à déficit vivrier ».

Le projet est financé par la Coopération Suisse à travers la Direction du Développement et de la Coopération (DDC).

Le projet RBA/GLO/001/SWI est sous la tutelle technique de la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire (MARHASA) et sous la direction opérationnelle de la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) avec un Point Focal National comme répondant du projet.

L'administration du projet est assurée par la FAO. La finalité du projet est de contribuer à atteindre une réduction de 25% du niveau actuel des pertes des chaînes d'approvisionnement alimentaires sélectionnées et une augmentation de 10% du revenu des petits producteurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet une étude d'évaluation des pertes après récolte (PAR) a été réalisée d'octobre 2015 à avril 2016 par une équipe de trois (3) Consultants dans quatre (4) régions du Burkina Faso sur le sorgho, le maïs et le niébé.

C'est dans l'optique de valider les résultats de l'étude que les présents termes de référence ont été élaborés.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif global

L'objectif global est de partager les résultats de l'étude avec l'ensemble des parties prenantes afin de requérir leurs observations/commentaires et ce dans le cadre de la mise en œuvre au Burkina Faso de la Déclaration de Malabo qui est de réduire de 50% les niveaux actuels des pertes d'ici 2025.

2.2. Objectifs spécifiques

- ❖ présenter clairement l'état des lieux des PAR et les points faibles des chaînes d'approvisionnement du sorgho, du maïs, et du niébé ;
- ❖ définir de manière quantitative et qualitative les PAR et leurs principales causes dans les chaînes d'approvisionnement du sorgho, du maïs, et du niébé ;
- ❖ faire l'analyse des mesures appropriées pour la réduction des pertes notamment en termes de faisabilité technique et économique ;
- ❖ Requérir les observations/commentaires des parties prenantes à prendre en compte dans le rapport ;
- ❖ Valider le rapport provisoire de l'étude.

III. RESULTATS ATTENDUS

- ❖ l'état des lieux des pertes après récolte (PAR) et les points faibles des chaînes d'approvisionnement du sorgho, du maïs, et du niébé sont clairement présentés ;
- ❖ les PAR et leurs principales causes dans les chaînes d'approvisionnement du sorgho, du maïs, et du niébé sont quantitativement et qualitativement définies ;
- ❖ l'analyse des mesures appropriées pour la réduction des pertes notamment en termes de faisabilité technique et économique est faite ;
- ❖ les observations/commentaires des parties prenantes à intégrer dans le rapport final sont obtenues ;
- ❖ le rapport provisoire de l'étude est validé

IV. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Les travaux se dérouleront en plénière. Ils seront marqués par des communications suivies d'échanges.

V. DATE ET LIEU DE TENUE DE L'ATELIER

Date : 28 juillet 2016

Lieu : Ouagadougou dans la salle de conférence **DGPER**, Ouaga 2000

VI. CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Les conditions de prise en charge des participants sont celles du budget national. Les ordres de mission sont obligatoires et les frais de transport sont remboursés sur présentation des tickets de voyages.

NB : L'hébergement des participants non-résidents est libre.

VII. PROGRAMME

PROGRAMME DE L'ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE D'EVALUATION DES PERTES APRES RECOLTE SUR LE MAIS, LE SORGHO ET LE NIEBE

Ouagadougou, le 28 juillet 2016

HORAIRES	THEMES DES TRAVAUX	RESPONSABLE
8h30-9h	Accueil et enregistrement des participants	Comité d'organisation
9h-9h30	Discours du Représentant des Agences des Nations Unies basées à Rome (ABR)	Représentant de la FAO
	Discours d'ouverture	MAAH
	Interviews	
	Photo de famille	
9h30-10h00	Pause-café	Comité d'organisation
10h00-10h45	Présentation des termes de référence de l'atelier et approche méthodologique de l'étude	Modérateur et Equipe des Consultants
10h45-11h05	Présentation des résultats de l'étude sur le Sorgho : état des lieux + Résultats + Note conceptuelle	Equipe des Consultants
11h05-11h25	Présentation des résultats de l'étude sur le genre	Equipe des Consultants
11h25-12h25	Echanges sur les deux présentations	Modérateur
12h25-12h45	Présentation des résultats de l'étude sur le Niébé: état des lieux + Résultats + Note conceptuelle	Equipe des Consultants
12H45-13H05	Présentation des résultats de l'étude sur le maïs: état des lieux + Résultats + Note conceptuelle	Equipe des Consultants
13h05-14h00	Déjeuner	Comité d'organisation
14h00-15h30	Echanges sur les deux présentations	Modérateur
15h30-16h30	Pause-café	Comité d'organisation
16h30-17h00	Présentation du rapport de l'atelier	Rapporteurs
17h-17h30	Clôture	

VIII. Participants à l'atelier

LISTE DES PARTICIPANTS

N° d'ord.	Nom et Prénoms	Structures
1.	OUEDRAOGO Alidou	ADMR/Gourcy
2.	KONFE Abdoulaye	INDC/Orodara
3.	SABOUE Kalifa	ADRC-B/Dédougou
4.	YARO Tama Marius	Ouagadougou
5.	NIGNAN Ismael	PAM
6.	WAONGO Antoine	INERA/Kamboincé
7.	TAPSOBA Alizeta	FAO/Ouagadougou
8.	KONTONGOMDE Daouda	FAO/Ouagadougou
9.	SANA Issa	ACRP-B/Hauts-Bassins
10.	KINDA Michael	AESD/Bobo
11.	DIASSONGO W. Isidore	APEDD/VS/ Fada
12.	ZATE André François	DVRD/ Ouagadougou
13.	SIMPORE B. Aristide	SE/CNSA/ Ouagadougou
14.	NIKIEMA Patarbtalé Joseph	DRAAH/EST/FadaN'gourma
15.	LOMPO Ramata	SP/CNSA/ Ouagadougou
16.	OUATTARA Ali Larba	AFDR
17.	GOUNOU Evariste	CILSS/ Ouagadougou
18.	SAWADOGO A.Wahab	DPVC/ Ouagadougou
19.	DOMBOUE Laurent	UGCPA/Boucle du Mouhoun
20.	TAMINI Zihan	Productrice/Boucle du Mouhoun
21.	COULIBALY Mamadou	BN/CRA/ Ouagadougou
22.	SANON Seydou	UPPA/Houet
23.	SAWADOGO/OUEDRAOGO Hado	Consultante
24.	TAGNAN Alain	Consultant
25.	GOUBA Abel	Coopération Suisse
26.	KOANDA Habibou	Coopération Suisse
27.	PORGO Issoufou	CPF/ Ouagadougou
28.	YONABA Hamidou	DGPER/ Ouagadougou

29.	YARO Ulrich Léonce	DRAAH-BHM
30.	DABRE Ismael	DRAAH/Nord
31.	KABORE Alain	Personne Ressource
32.	OUEDRAOGO Dieudonné	SP/DPVC
33.	ZONGO Pauline	Productrice/Saaba
34.	TIENDREBEOGO/OUEDRAOGO Noelie	CICB/souroubila
35.	FOFANA Lamine	DGPV/ Ouagadougou
36.	ROUAMBA Bakary	DPVC/Ouagadougou
37.	OUEDRAOGO Rasmata	Productrice du Nord/Gourcy
38.	OUEDRAOGO Boukari	Producteur Nord/Ouahigouya
39.	ILBOUDO Mahamadi	AGNLIUNCA/ Ouahigouya
40.	SAVADOGO Justin	Assistant Technique RBA/GLO/001/SWI
41.	BONKOUNGOU Zakaliyat	GIZ/PRO-Enfant/ Ouagadougou
42.	SANON Antoine	Université Ouaga I Joseph KI Zerbo
43.	Ouatara Moussa	DPVC/DGPV/Ouagadougou